



Comment bénéficier de l'épicerie solidaire

L'accès au service proposé par l'Épicerie solidaire Inersol est réservé aux habitants de la commune d'Hellemmes et nécessite le paiement d'une adhésion de 6 €/an.

Afin de constituer votre dossier, qui permettra d'étudier votre situation économique, merci de vous présenter aux jours de permanences avec les documents originaux suivants, qui devront impérativement être fournis :

Les charges

- ☐ Quittance de loyer + charges
- ☐ Facture d'eau, gaz, électricité, chauffage
- ☐ Avis d'imposition sur le revenu, habitation, foncière
- ☐ Mensualité accès à la propriété
- ☐ Facture téléphone/internet
- ☐ Assurance voiture, logement, scolaire
- ☐ Echéancier mutuelle
- ☐ Abonnement transport (Transpole, SNCF)
- ☐ Pension alimentaire
- ☐ Frais de garde
- ☐ Crédits à la consommation ou banque
- ☐ Retenue ou remboursement prêt CAF
- ☐ Plan d'apurement

Les ressources

- ☐ Fiche(s) de salaire (ensemble du foyer)
- ☐ Notification Pôle Emploi si indemnité chômage
- ☐ Notification des droits CAF (RSA, AAH, PAJE, AL, ...)
- ☐ Justificatif pension de vieillesse
- ☐ Autres (préciser) :

Permanences d'accueil :

mardi et vendredi de 8h00 à 11h00

Espace de Vie Sociale Inersol
12, rue Paul Lafargue
59260 HELLEMES
Tél. 07 69 30 10 35